

Pow modif. Site

fc

Adresses

## Finances et relations extérieures



### AVIS IMPORTANT

#### FERMETURE DÉFINITIVE DE

**L'OFFICE D'IMPÔT DU DISTRICT DE LA BROYE-VULLY**

**L'OFFICE D'IMPÔT DU DISTRICT DE MORGES**

**L'OFFICE DU REGISTRE FONCIER DU DISTRICT DE LAVAUX-ORON**

L'Office d'impôt du district de la Broye-Vully à Payerne (rue du Temple 6), l'Office d'impôt du district de Morges à Morges (avenue de la Gottaz) et l'Office du Registre foncier du district de Lavaux-Oron à Cully (chemin de Versailles 6) fermeront définitivement leurs portes le

**vendredi 28 septembre 2018 à 16h30**

Dès le **lundi 1<sup>er</sup> octobre 2018**, les dossiers des communes desservies par l'OID de Payerne seront gérés par

**L'OFFICE D'IMPOT DES DISTRICTS DU JURA-NORD VAUDOIS ET BROYE-VULLY, 1401 Yverdon-les-Bains (BAC-Y, Rue des Moulins 10) Tél. 024 557 75 00**

Les dossiers des communes desservies par l'OID de Morges seront gérés par

**L'OFFICE D'IMPÔT DES DISTRICTS DE NYON ET MORGES, 1260 Nyon 1 (Avenue Reverdil 4-6). Tél. 022 557 50 00**

Comme jusqu'ici les contribuables peuvent s'adresser à notre Centre d'Appels Téléphoniques au 021 316 00 00, ou consulter notre site internet [www.vd.ch/impots](http://www.vd.ch/impots).

Dès le **lundi 1<sup>er</sup> octobre 2018**, les immeubles des communes desservis par le RF de Lavaux-Oron seront gérés par

**L'OFFICE DU REGISTRE FONCIER DE L'EST VAUDOIS, 1800 Vevey (Rue du Simplon 24). Tél. 021 557 12 12**

à l'exception des immeubles des communes de Pully, Belmont et Paudex qui seront gérés par

**L'OFFICE DU REGISTRE FONCIER DE LAUSANNE, 1014 Lausanne (avenue de Savoie 10) Tél. 021 316 27 00.**

Direction générale de la fiscalité

### ADMINISTRATION CANTONALE DES IMPÔTS

A vous Monsieur Luc Alexandre Marie MACHEREL, né le 8 avril 1951, domicilié c/o Marie-Laure Oka, Impasse Pierre Geffray 10, F-56120 Josselin, France.

Vous êtes avisé que l'Administration cantonale des impôts a rendu le 26 septembre 2018 une décision sur réclamation vous concernant, en matière d'impôt sur le revenu et la fortune, confirmant la décision de refus de révision de l'Office d'impôt des districts de Lausanne et Ouest lausannois.

Cette dernière peut faire l'objet d'un recours au Tribunal cantonal, Cour de droit administratif et public, av. Eugène-Rambert 15, 1014 Lausanne, dans les trente jours suivant la publication; il doit être daté et signé par le recourant ou son mandataire et contenir un exposé des faits, les motifs du recours et les conclusions. Il sera accompagné des pièces utiles, en particulier de la décision attaquée et, le cas échéant, de la procuration du mandataire.

La décision sur réclamation demeure à l'Administration cantonale des impôts, rte de Berne 46, à Lausanne, à votre disposition.

Administration cantonale des impôts  
Division de la taxation  
Centre de compétences personnes physiques

### ADMINISTRATION CANTONALE DES IMPÔTS

A vous Monsieur Brian Sidney RUSHER, né le 6 novembre 1947, p. Royaume-Uni sans adresse connue.

Vous êtes avisé que l'Administration cantonale des impôts a rendu le 26 septembre 2018 une décision sur réclamation vous concernant, en matière d'impôt sur le revenu et la fortune, confirmant les éléments de la décision de taxation d'office et le prononcé d'amende de l'Office d'impôt des districts de la Riviera-Pays-d'Enhaut et Lavaux-Oron.

Cette dernière peut faire l'objet d'un recours au Tribunal cantonal, Cour de droit administratif et public, av. Eugène-Rambert 15, 1014 Lausanne, dans les trente jours suivant la publication; il doit être daté et signé par le recourant ou son mandataire et contenir un exposé des faits, les motifs du recours et les conclusions. Il sera accompagné des pièces utiles, en particulier de la décision attaquée et, le cas échéant, de la procuration du mandataire.

La décision sur réclamation demeure à l'Administration cantonale des impôts, rte de Berne 46, à Lausanne, à votre disposition.

Administration cantonale des impôts  
Division de la taxation  
Centre de compétences personnes physiques

Pour acquérir de nouveaux clients, communiquez dans les pages spéciales d'avis officiels



feuille  
des avis officiels

Renseignements et conseils:  
Av. Longemalle 9 | CP 137 | 1020 Renens 1  
Tél. 021 317 51 70 | Fax 021 317 51 76  
E-mail: [faopub@pci.ch](mailto:faopub@pci.ch)

